

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

## Nombre de Conseillers

н	En exercice	6
ш	Présents	4
п	Votants	4
н	Absents	2
ш	Exclus	0

## Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia non excusée
- BARRIERE Joël
- **■** GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie non excusée

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27/12/2024 L'an deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 19/12/2024 Date d'affichage :19/12/2024

Objet: D-2024-12-01: Approbation du rapport d'activité 2023 de la C.A.S.A.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport annuel d'activité de la CA.S.A. pour l'année 2023 qui à été fourni de façon dématérialisée à l'ensemble des Conseillers Municipaux avec l'envoi des convocations pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant le vote.

Ce rapport fait état notamment des temps fort de l'année 2023 dans les divers domaines de compétences de la C.A.S.A, ainsi que des perspectives pour 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré valablement, les membres du Conseil Municipal présents et représentés

approuvent par: AR Prefecture

006-210601076-20241227-D\_2024\_12\_01-DE Reçu le 27/12/2024

- 4 voix pour dont 0par procuration
- 0 voix contre

Le rapport annuel de la Communauté d'agglomération Sophia Antipolis, pour l'année 2023 tel qu'il lui a été présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

AR Prefecture